les atteigne. Elle offre à Dieu pour eux les richesses de son trésor, et lui les leur départit au gré de ses adorables desseins. Il en est de même de nos prières et de nos sacrifices.

Ces principes étant posés, définissons l'acte héroïque de charité:

C'est l'offrande faite à Dieu, au profit des âmes du Purgatoire, de toutes les œuvres satisfactoires accomplies au cours de notre vie par nous-mêmes ou par les autres pour nous, de toutes les indulgences que nous pouvons gagner et de tous les suffrages qui pourront nous échoir de quelque façon que ce soit après notre mort.

Telle est bien l'essence de l'acte héroïque de charité telle qu'elle ressort du décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences du 18 décembre 1885.

Il est d'usage cependant, et c'est une pratique louée par ce décret, mais à titre de simple accessoire, de déposer l'offrande ainsi faite entre les mains de la Sainte Vierge pour qu'elle en distribue elle-même les faveurs à ses enfants bien-aimés du Purgatoire. Cette pratique a été propagée à la fin du XVIII^e siècle par le P. Gaspar Oliden, de l'Ordre des Théatins.

Aucune formule n'est imposée ni requise pour faire cet acte héroïque; il peut être purement intérieur et consister en un élan du cœur ou un simple acquiescement de volonté.

Les livres de piété donnent l'une ou l'autre formule qu'il est bon de redire de temps en temps pour se retremper dans la ferveur du premier acte. En voici une :

Mon Dieu, pour répondre au desir que vous avez de voir délivrer au plus tôt les âmes du Purgatoire, je vous abandonne dès aujourd'hui librement et volontiers à leur profit la valeur satisfactoire de toutes les prières et bonnes œuvres de ma vie ainsi que tous les suffrages qui me seront destinés après ma mort; et je dépose mon humble offrande entre les mains très pures de la Sainte Vierge pour qu'elle en dispose au gré de ses miséricordieuses bontés envers ces pauvres âmes.

Saint Alphonse de Liguori proposait cette autre formule dans ses *Maximes*, répandues par centaines de mille en Italie:

O mon Dieu, en union avec les mérites de Jésus et de Marie,